

International COCOA Initiative

CONTRAT DE TRAVAIL

dans la cacaoculture

A Comic Contract™ by Creative Contracts (Pty) Ltd.
(www.creative-contracts.com)

Table des matières

1. Le présent contrat est conclu entre... 4
2. Où est-ce que je vais travailler ? 6
3. Quelle est la durée de ce contrat ? 6
4. Quelles seront mes tâches ? 7
5. Quelles sont mes heures de travail ? 8
6. Comment serai-je payé et combien ? 9
7. Est-ce que je reçois d'autres avantages ? 12
8. Y a-t-il des conditions spéciales ? 13
9. Quels sont mes droits en tant que travailleur ou travailleuse ? 14
10. Quels sont les droits de l'employeur ou employeuse ? 15
11. Que doit-on faire en cas de problème entre nous ? 16
12. Comment moi ou mon employeur ou employeuse pouvons-nous mettre un terme au contrat ? 17
13. La page où vous signez 19



1. Le présent contrat est conclu entre...

L'employeur ou l'employeuse



Nom et prénom :

.....

Pièce d'identité :

Type : ☐ Passeport

☐ Carte d'identité

☐ Acte de naissance

☐ Autre :

Numéro :

Lieu de résidence :

.....

Quartier :

Tél :



Statut :

Type : ☐ Producteur ou productrice

☐ Gérant ou gérante

☐ Autre (à préciser) :

.....



Affilié(e) à la coopérative :

.....

Code producteur :

Et vous, le travailleur ou la travailleuse...



Nom et prénom :

.....

Date de naissance: JJ MM AAAA



Pièce d'identité :

Type : ☐ Passeport

☐ Carte d'identité

☐ Acte de naissance

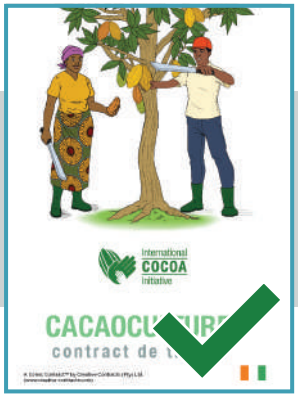
☐ Autre :

.....

Numéro :

Tél :

Ce contrat couvre uniquement le travailleur ou la travailleuse mentionné(e), et non pas sa famille. Chaque personne appelée à travailler aura besoin de son propre contrat.





2. Où est-ce que je vais travailler ?

Adresse ou détails de l'emplacement de(s) plantation(s) :

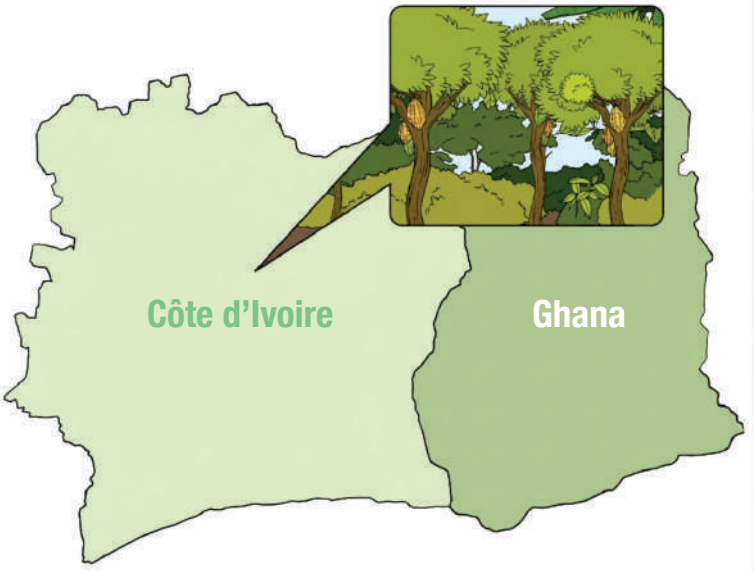
.....

.....

.....

Superficie totale de: hectares





3. Quelle est la durée de ce contrat ?



Début du contrat :

JJ MM AAAA



MOIS MOIS MOIS

Durée : année(s)

..... mois

..... jours

Contrat terminé



Fin

JJ MM AAAA

Contrat renouvelé



Signez un nouveau contrat

4. Quelles seront mes tâches ?

Vous pouvez vous attendre à réaliser les tâches suivantes:

Défricher les terres



Planter



Désherber



Tailler



Pulvériser des pesticides



Emballer et transporter



Fermenter, trier et sécher les fèves



Récolter et écabosser



Autre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

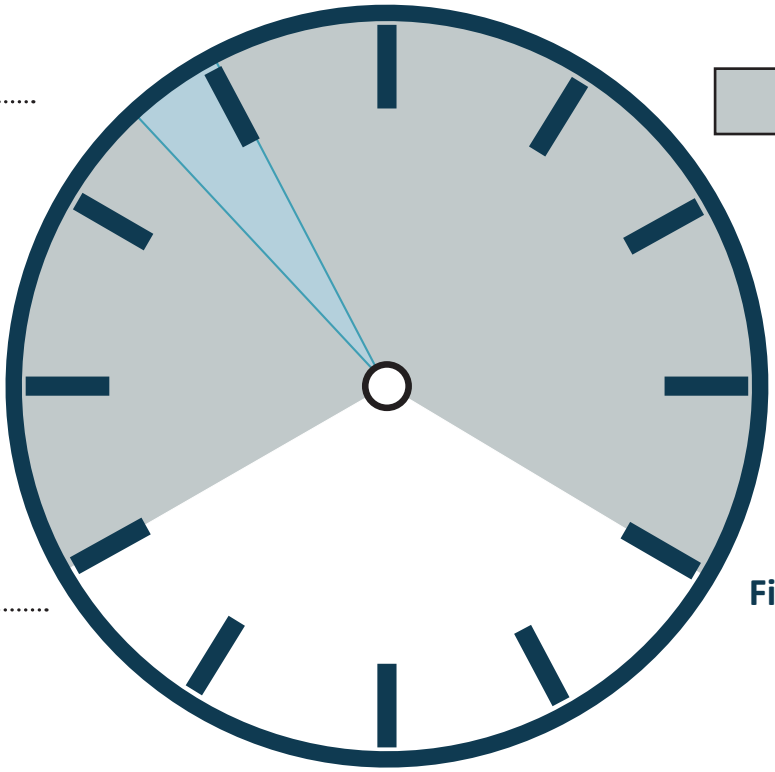
5. Quelles sont mes heures de travail ?

..... **jours par semaine**

☐ lun	☐ mar	☐ mer	☐ jeu	☐ ven	☐ sam	☐ di

Au cours d'une journée normale de 8 heures de travail, vous avez le droit à au moins 30 minutes de repos.

Repos : 30 mins



Horaires :.....

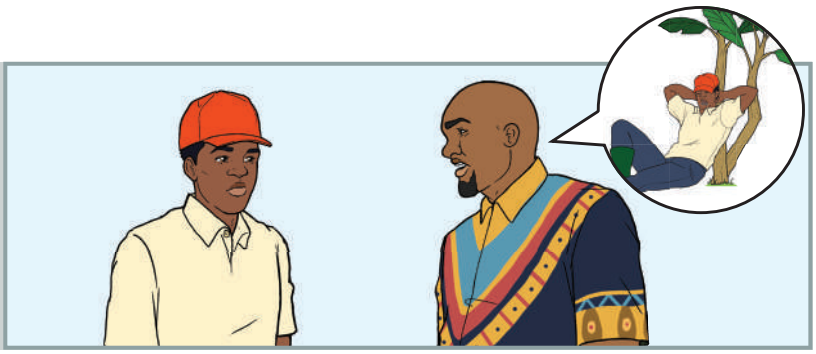
Début :.....

Fin :.....

Vous avez le droit à un repos de 12 heures entre chaque jour de travail et au moins 2 jours de repos par semaine.



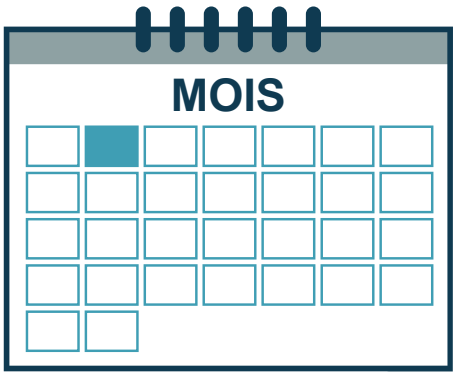
Les moments de repos et de travail peuvent changer mais doivent être discutés et convenus par l'employeur ou l'employeuse et le travailleur ou la travailleuse à l'avance.



6. Comment serai-je payé et combien ?

Vous serez payé(e) :

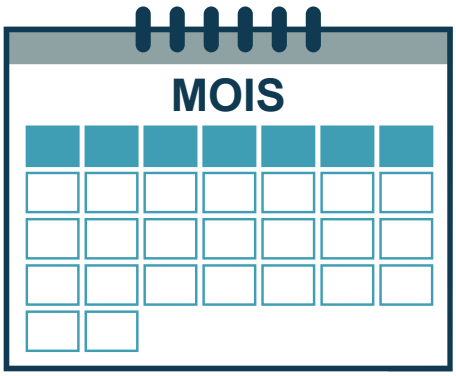
☐ par jour



CFA

.....

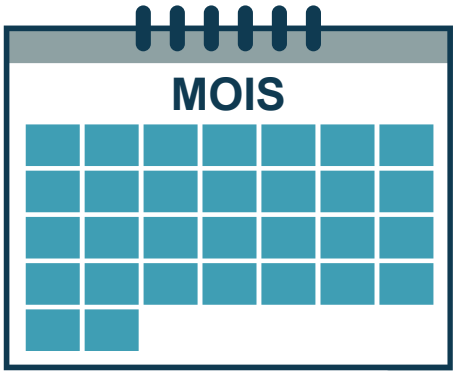
☐ par semaine



CFA

.....

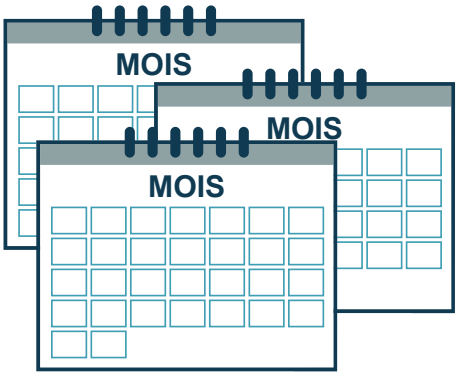
☐ par mois



CFA

.....

☐ par saison



CFA

.....

☐ par tâche

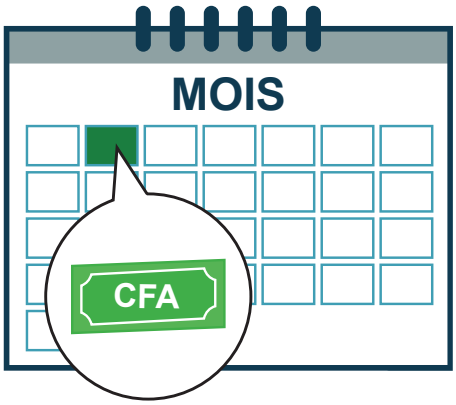


CFA

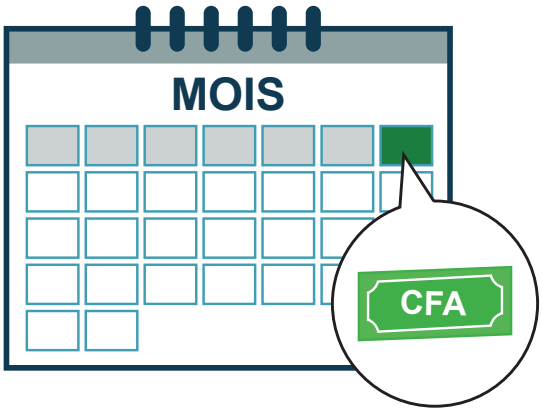
.....

Quand serez-vous payé(e) ?

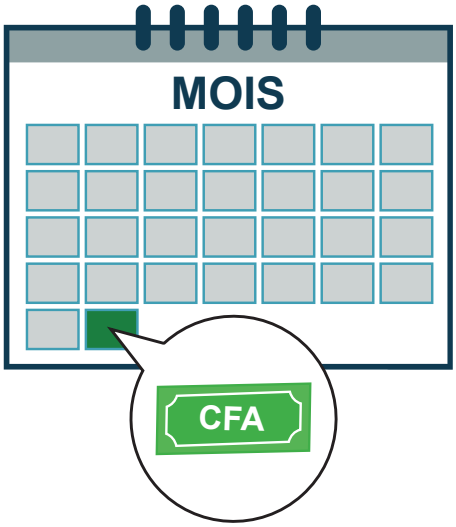
☐ Après chaque jour de travail



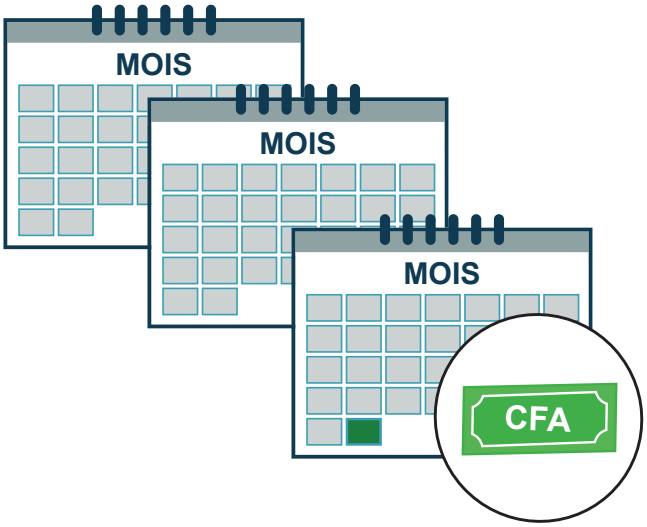
☐ À la fin de la semaine



☐ À la fin du mois



☐ À la fin de la saison



☐ Après la vente du cacao

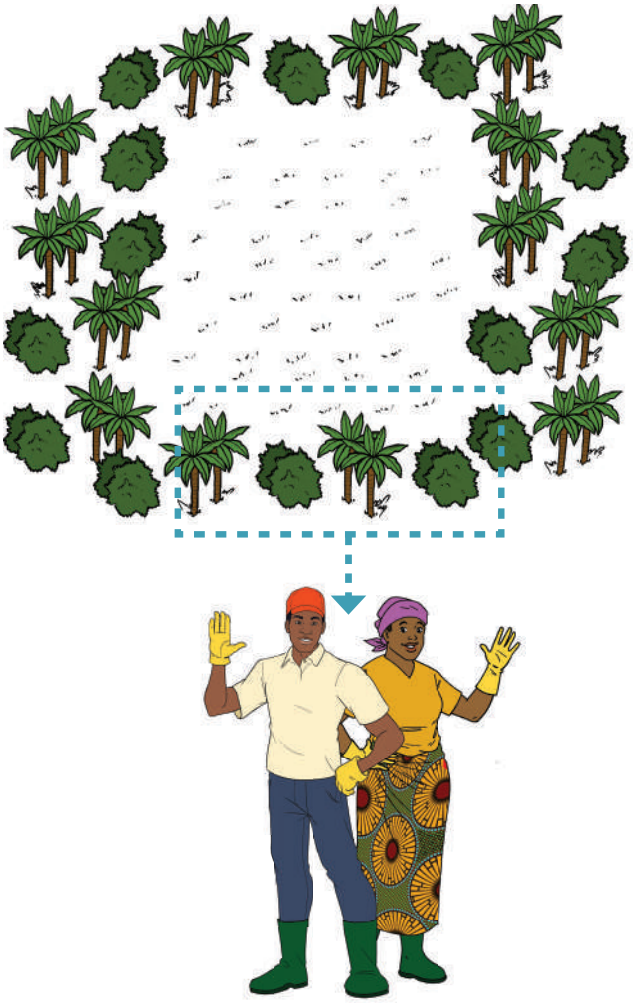
☐ Autre arrangement

.....

.....

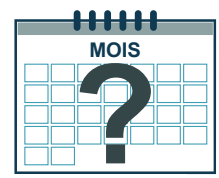
Vous pouvez aussi être payé(e) d'autres manières.

☐ La récolte d'une partie du terrain vous appartiendra.



Taille :.....

Quand recevrez-vous l'argent de la récolte issue de cette partie du terrain ?



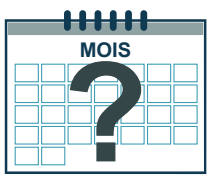
JJ MM AAAA

☐ Part de la récolte



..... **% par travailleur ou travailleuse**

Quand recevrez-vous ce montant ?

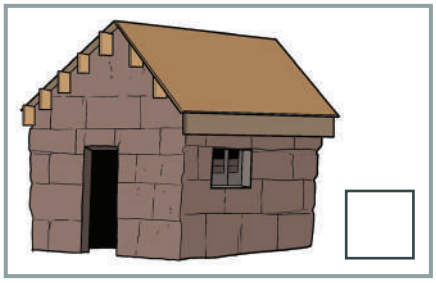


JJ MM AAAA

7. Est-ce que je reçois d'autres avantages ?

Les avantages suivants peuvent vous être donnés par votre employeur ou employeuse en plus de votre rémunération :

Logement

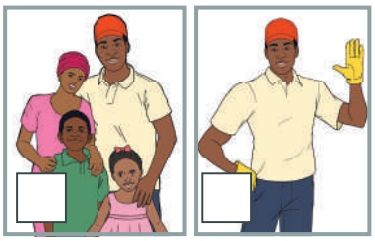


Quel type de logement :

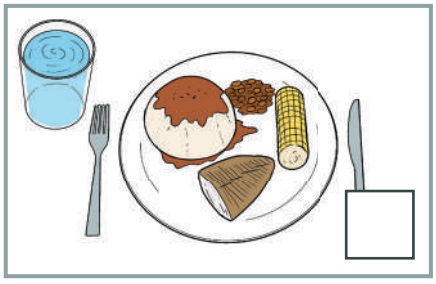
.....

.....

Pour votre famille ou juste vous?



Repas et eau potable

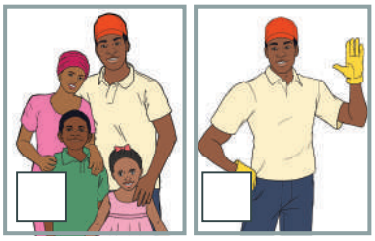


Combien de repas :

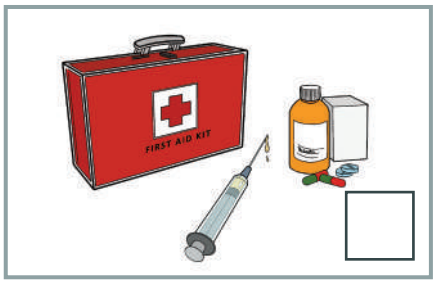
.....

.....

Pour votre famille ou juste vous?



Frais de santé :

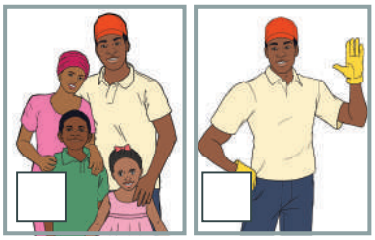


Jusqu'à quel montant :

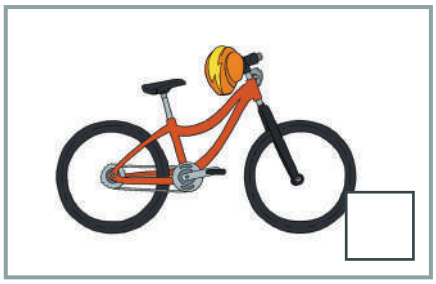
.....

.....

Pour votre famille ou juste vous?



Moyens de transport

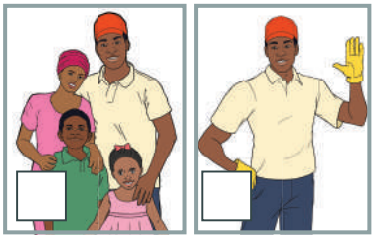


Type :

.....

.....

Pour votre famille ou juste vous?



Votre rémunération et vos avantages additionnels doivent être identiques ou supérieurs au salaire minimum prévu par la législation du pays.



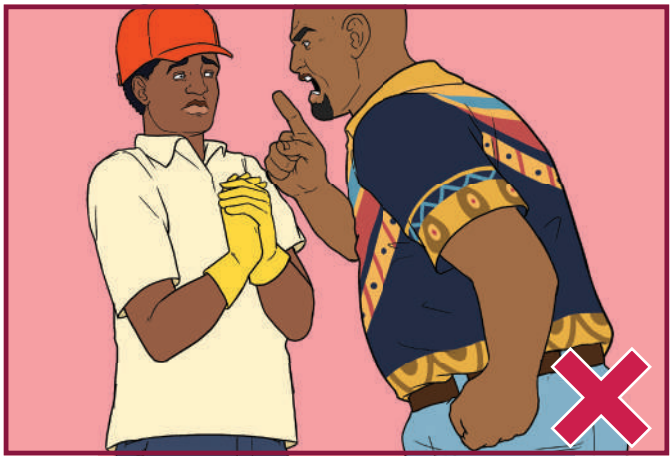
8. Y a-t-il des conditions spéciales ?

Écrivez une note ici si vous voulez inclure quelque chose de spécifique dans le contrat. Tous les ajouts doivent être discutés et convenus à l'avance par l'employeur ou l'employeuse et le travailleur ou la travailleuse et en présence d'un témoin.

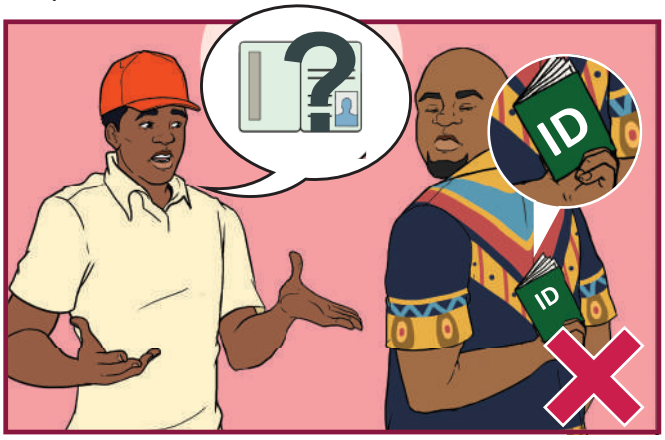


9. Quels sont mes droits en tant que travailleur ou travailleuse ?

Vous avez le droit de ne pas être intimidé(e) ou menacé(e).



Vous avez le droit à vos documents d'identité. Votre employeur ou employeuse ne peut pas les prendre et refuser de vous les rendre.



Vous avez le droit de comprendre votre contrat et vos responsabilités.



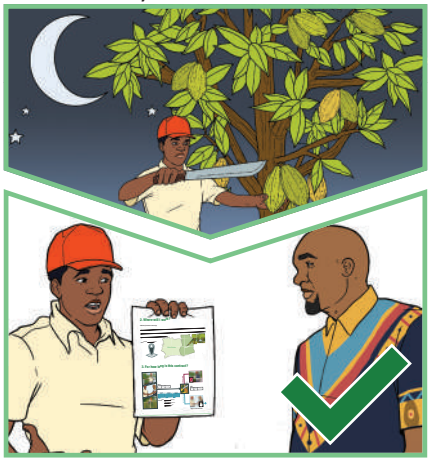
Vous avez le droit à la liberté d'association (de former un syndicat ou un groupe pour soutenir vos droits).



Vous avez le droit de mettre un terme à ce contrat avant la date mentionnée ci-dessus (voir section 12).



Vous avez le droit de dire si vous trouvez que ce contrat n'est pas respecté par votre employeur ou employeuse (voir section 11).



Vous avez le droit de recevoir l'équipement nécessaire pour faire ce travail - y compris un équipement de protection.

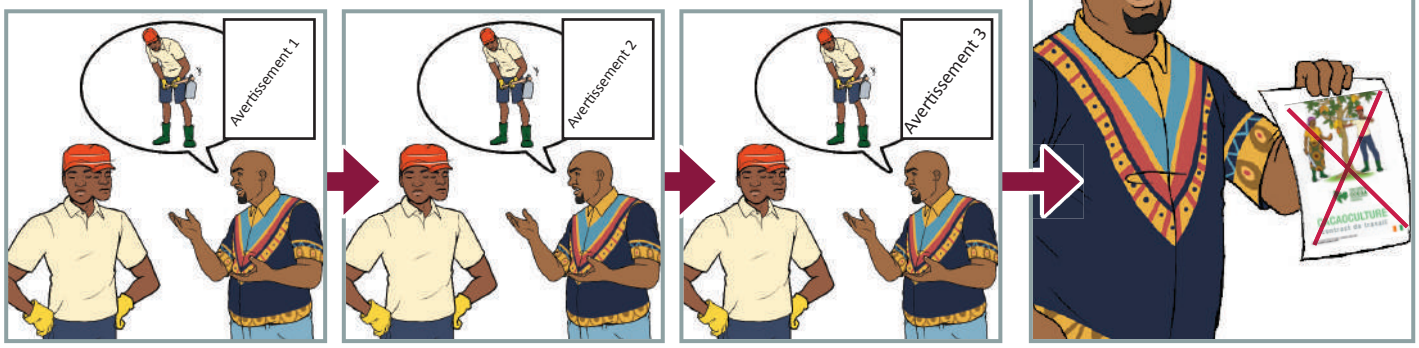


Vous avez le droit d'exercer une autre activité pendant votre temps libre, à condition que cela n'entrave pas l'exercice de vos fonctions au titre de ce contrat et n'ait pas d'incidence négative sur celles-ci.



10. Quels sont les droits de l'employeur ou employeuse?

L'employeur ou l'employeuse a le droit de mettre un terme à ce contrat si vous ne respectez pas vos responsabilités comme décrit, après trois avertissements. Il ou elle doit toujours vous payer pour le temps que vous avez travaillé.



Il ou elle peut aussi mettre un terme au contrat si le travailleur ou la travailleuse commet une faute grave, comme voler du cacao.



L'employeur ou l'employeuse a le droit de reprendre l'équipement qu'il ou elle vous a donné pour faire votre travail.



L'employeur ou employeuse n'a pas le droit de saisir votre salaire en remboursement de dettes

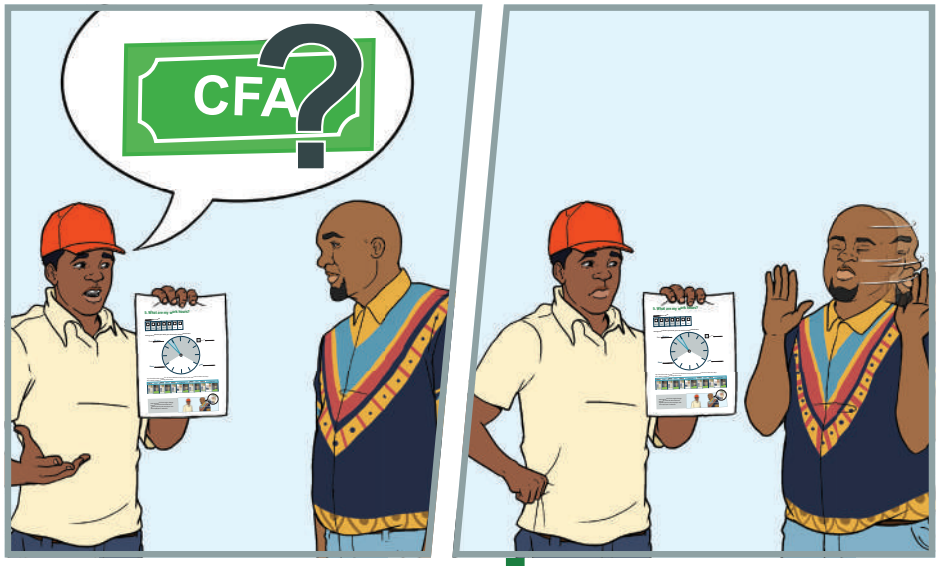


Il ou elle ne peut pas retirer de l'argent de votre rémunération pour une utilisation et une usure normales de l'équipement.



11. Que doit-on faire en cas de problème entre nous ?

Si quelque chose décidé par vous et votre employeur ou employeuse dans ce contrat n'est pas respecté, ou si vous et votre employeur ou employeuse n'êtes pas d'accord, suivez cette procédure :



Demander aux membres du **comité de réclamation** de la communauté ou de la coopérative...



OU

... aux **autorités institutionnelles compétentes** d'aider à résoudre le problème.



12. Comment moi ou mon employeur ou employeuse pouvons-nous mettre un terme au contrat ?

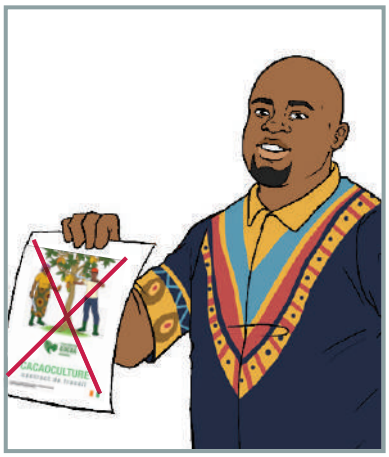


Le travailleur ou la travailleuse peut mettre un terme immédiat au contrat si :

Il/elle a reçu des menaces, subi de la violence physique ou toute autre forme d'intimidation de l'employeur ou l'employeuse ou de quelqu'un travaillant pour l'employeur ou l'employeuse.







L'employeur ou l'employeuse peut mettre un terme immédiat au contrat si :

- le travailleur ou la travailleuse n'a pas respecté ses responsabilités au moins 3 fois



OU

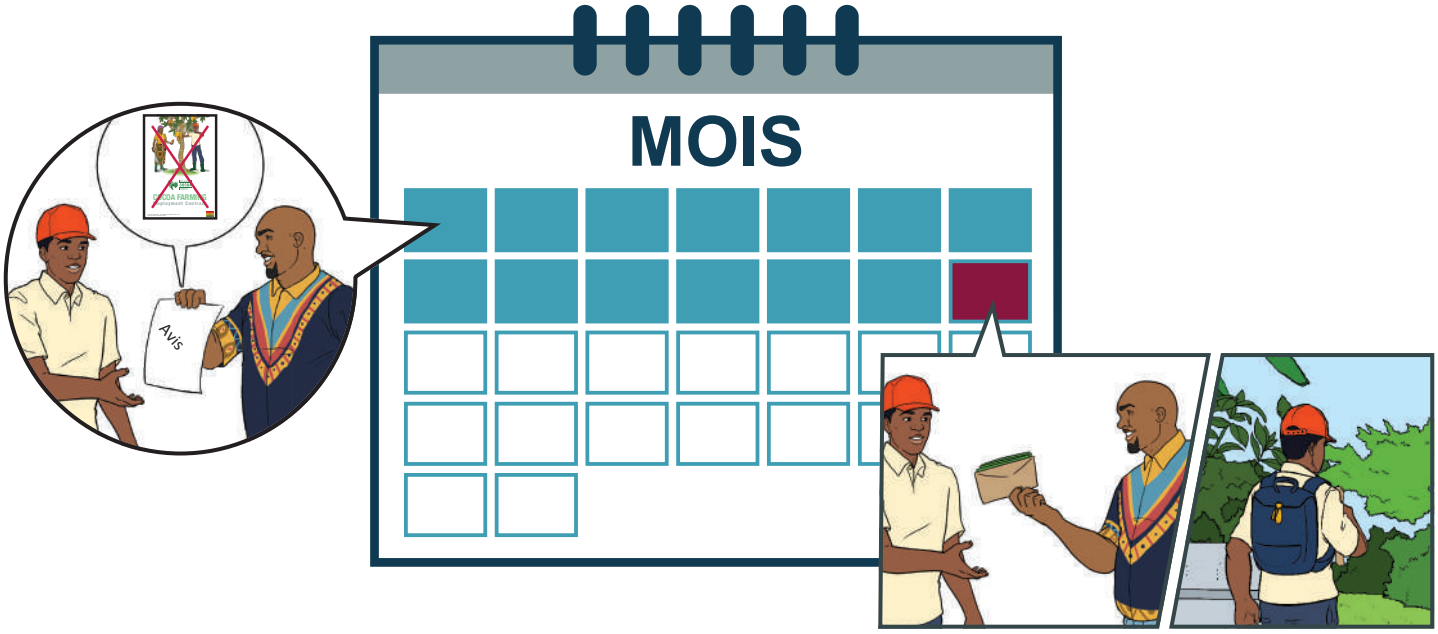
- le travailleur ou la travailleuse a commis une faute grave, p. ex. volé du cacao.



12. Comment moi ou mon employeur ou employeuse pouvons-nous mettre un terme au contrat ? (suite)

Dans tous les autres cas…

la personne qui veut mettre un terme au contrat doit donner un préavis de 2 semaines.



Le travailleur ou la travailleuse doit être payée pour tout travail effectué avant son départ.

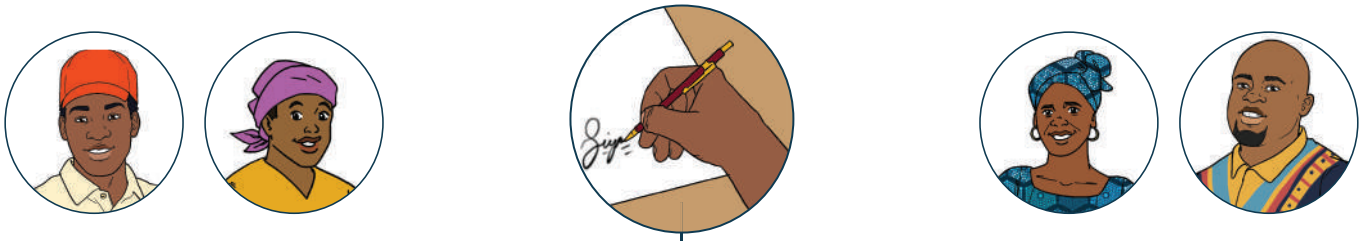
Si l'employeur ou l'employeuse ne donne pas un préavis de 2 semaines, l'employeur ou l'employeuse doit quand même payer le travailleur ou la travailleuse pour 2 semaines de travail.



13. La page où vous signez



Voici le contrat pour le travail que vous allez faire.
Assurez-vous de le comprendre avant de le signer ou d'y apposer votre marque.



Nom et prénom :

.....

Signature :

.....

empreinte du pouce:

Signature du témoin 1 :

.....

empreinte du pouce :

Nom et prénom :

.....

Tél :

.....

Signature du témoin 2 :

.....

empreinte du pouce :

Nom et prénom:

.....

Tél :

.....

Nom et prénom :

.....

Signature :

.....

empreinte du pouce :

Signature du témoin 1 :

.....

empreinte du pouce :

Nom et prénom :

.....

Tél :

.....

Signature du témoin 2 :

.....

empreinte du pouce :

Nom et prénom :

.....

Tél :

.....

Lieu :

.....

Date :

.....



International
COCOA
Initiative

A Comic Contract™ by Creative Contracts (Pty) Ltd.
(www.creative-contracts.com)